


Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14683-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.391

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES TRIBUNES /CLUB HOUSE A PUYRICARD

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Christine BERNARD

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES
TRIBUNES /CLUB HOUSE A PUYRICARD - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La municipalité d'Aix-en-Provence continue son programme de création et de rénovation d'équipements sportifs cherchant ainsi à répondre au mieux aux problématiques des clubs locaux et à palier à l'inégale répartition des infrastructures sur le territoire.

Le secteur Nord de la Ville d'Aix-en-Provence en pleine extension, ne compte sur son patrimoine que le complexe sportif de PUYRICARD qui devient à ce jour insuffisant pour accueillir une demande sans cesse croissante du club de football de l'Union Sportive de PUYRICARD, club en pleine expansion qui compte 285 licenciés pour la saison 2010.

Ce complexe comprend actuellement un terrain pelousé, un terrain stabilisé, 180 m² de structures modulaires vétustes et inadaptées comme locaux de vie. La grande sollicitation et utilisation de ces terrains, les aléas météorologiques qui rendent parfois ces terrains inaccessibles sont préjudiciables à une pratique de qualité.

Le projet envisagé à PUYRICARD prévoit la création d'un terrain de football avec éclairage de dimension 105m x 68m avec un revêtement synthétique permettant une pratique aussi bien pour l'entraînement que pour les compétitions.

Le revêtement du terrain permettrait, d'une part, de répondre aux utilisations intensives des clubs, d'autre part, de réaliser des économies d'entretien (tonte, engrais, arrosage, traçage...), et surtout de rajouter une surface de jeu supplémentaire, règlementaire, homologuée au niveau régional.

Le terrain devra répondre aux prescriptions édictées par la Fédération Française de Football de façon à permettre l'organisation de rencontres sportives de niveau régional.

Le projet prévoit aussi la création d'un ensemble de 6 vestiaires joueurs, chacun avec salle de douche, de 2 vestiaires arbitres, toilettes publiques, locaux de rangement, bureau et d'un club house pour le club résident, le programme détaillé des locaux et des surfaces concernées reste à préciser.

Ce terrain de grand jeux pourrait être réalisé sur la réserve foncière dit « terrain Sudan » située au sud du terrain stabilisé existant.

Par ailleurs, un bloc tribunes d'environ 150 places permettant aux spectateurs de suivre des rencontres sportives sur ce terrain est envisagé.

La réalisation de ce projet permettrait de finaliser définitivement l'aménagement de ce complexe sportif et d'optimiser son utilisation. Les travaux pourraient être réalisés en deux opérations, la première débutant en 2011 par la réalisation d'un nouveau terrain synthétique éclairé avec tribune, la seconde en 2012 avec la création du complexe vestiaires, club house. Ces structures sont obligatoires pour l'obtention des homologations fédérales de ces équipements sportifs.

Les enveloppes budgétaires correspondant à ce projet sont prévues au budget 2011 pour la première tranche et le seront en 2012 pour la deuxième tranche.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme tel que défini ci-dessus
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée
- **APPROUVER** le coût global de l'opération soit 1 500 000 € T.T.C.
- **AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres
- **AUTORISER** Monsieur l'Adjoint Délégué à lancer les consultations
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional P.A.C.A., le C.N.D.S., la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

**2011.391 - CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE ET D'UN COMPLEXE
VESTIAIRES TRIBUNES /CLUB HOUSE A PUYRICARD**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



FICHE OPERATIONNELLE

**DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES**

DIRECTION ADJOINTE DES
SERVICES TECHNIQUES
ENVIRONNEMENT URBAIN
ET GRANDS TRAVAUX

DEPARTEMENT
CONSTRUCTIONS NEUVES
ARCHEOLOGIE

Direction Travaux Spéciaux
Tél : 04 42 91 91 80

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES / CLUB
HOUSE – stade Fernand Bouteille à Puyricard**

Date ou période de la réalisation : 2011- 2012

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : lundi 11 avril 2011

Désignation de la dépense	Montant € HT	Procédures
1/ Services avant programmation		
Relevé topographique	800,00 €	Marché A9 068
Études géotechniques bâtiment et terrain foot	7 000,00 €	Marché P9 006
Total 1=	7 800,00 €	

2/ Service pour la réalisation de l'opération:

Constat d'huissier affichage panneau PC	500,00 €	Article 30 - Petit lot < à 20% (art.27 CMP)
Reprographie DCE	1 000,00 €	Petits lots < à 20% (art.27 CMP) par consultation écrite
Assistance AMO	3 500,00 €	Marché P10 013
Contrôle technique sportif terrain de foot	9 000,00 €	Petits lots < à 20% (art.27 CMP) par consultation écrite
Coordination sécurité et protection de la santé (csps)	6 000,00 €	marché à BC existant ou consultation écrite
Contrôle technique installation Éclairage	2 500,00 €	MAPA entre 20 000 et 90 000€
Contrôle technique Construction tribune – vestiaires	13 000,00 €	marché P9 007
Études géotechniques complémentaires	5 000,00 €	Marché P9 006
Total 2=	40 500,00 €	

3 /Travaux pour la réalisation de l'opération:

Construction du terrain de foot gazon synthétique	600 000,00 €	Appel d'offres ou MAPA
Éclairage terrain de foot	85 000,00 €	Appel d'offres ou MAPA
Construction de gradins	90 000,00 €	Appel d'offres ou MAPA
Construction d'un complexe vestiaires/ club house	416 000,00 €	Appel d'offres ou MAPA
Enfouissement ligne électrique	10 000,00 €	hors procédure pas de mise en concurrence
Total 3=	1 201 000,00 €	

4/ Pour information:

Frais de publicité annonces légales	4 880,00 €	Pas de mise en concurrence
Total 4=	4 880,00 €	

Pour information : Montant global de l'opération :

1 254 180,00 € ht

1 499 999,28 € ttc

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se déclinera comme suit :

CPA	A demander	501 672 €
CNDS	A demander	200 000 €
Participation Ville		552 508 €
TOTAL		1 254 180 € H.T.

COUT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

Personnel	Aucun personnel supplémentaire ne sera demandé
Frais d'arrosage	1 300 €

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.